

DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE PASSEPORT

Il faut présenter les documents originaux.

Votre passeport est valide

- Votre passeport
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Timbre fiscal de 86 € (que vous pouvez acheter en ligne ou dans un bureau de tabac)
- Justificatif du domicile (facture de téléphone, d'électricité, d'eau...)
- Si vous avez fait la pré-demande, numéro obtenu (sinon, vous devez remplir et signer le formulaire cartonné qui vous est remis au guichet).

Votre passeport est périmé

Date d'expiration : moins de 5 ans

- Votre passeport
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Timbre fiscal de 86 € (que vous pouvez acheter en ligne)
- Justificatif du domicile
- Si vous avez fait la pré-demande, numéro obtenu (sinon, vous devez remplir et signer le formulaire cartonné qui vous est remis au guichet)

Date d'expiration : + de 5 ans

- Votre passeport
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Timbre fiscal de 86 € (que vous pouvez acheter en ligne ou dans un bureau de tabac)
- Justificatif du domicile
- Si vous avez fait la pré-demande, numéro obtenu (sinon, vous devez remplir et signer le formulaire cartonné qui vous est remis au guichet)
- Carte d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- Si vous n'avez pas de carte d'identité ou si elle est plus ancienne, vérifiez si l'état civil de votre lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance de moins de 3 mois.
- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple).

Coût

Cas général

Majeurs	1 timbre fiscal à 86 €
Mineurs de + de 15 ans	1 timbre fiscal à 42 €
Mineurs de - de 15 ans	1 timbre fiscal à 17 €

Le **timbre fiscal** peut être acheté lors de la pré-demande en ligne ou dans un bureau de tabac AVANT de faire votre pré-demande en ligne.

Délai de fabrication

Le passeport n'est pas fabriqué sur place. Il ne peut donc pas être délivré immédiatement.

Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande. Par exemple, à l'approche des vacances d'été, les délais peuvent être plus longs.

Si vous avez indiqué un numéro de téléphone portable sur votre demande, vous recevez un SMS quand le passeport est disponible.

Vous pouvez aussi suivre votre demande sur le site de l'ANTS.

Retrait du passeport

Le passeport qui est délivré est un passeport biométrique.

Il doit être retiré dans les 3 mois. Passé ce délai, le passeport est détruit.

Vous devez le retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier et le signer sur place.

L'ancien passeport doit être restitué. S'il comportait un visa, il peut être conservé pendant la durée de validité de ce visa.

Durée de validité

Le passeport est valide 10 ans.